

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire de Fontains, sur convocation adressée, le 11 octobre 2016.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - Mme Caroline PYDO - M. Bertrand AUBRY  
Mme Karine SARTORI - Mme Aurore PREAUCHAT – M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER

Absents : M. Philippe BERTRAND  
Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à M. Pierre MYTNIK)

Secrétaire de séance : M. Bertrand AUBRY

Monsieur Didier BALDY, demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Le transfert de la compétence entretien SPANC à la C.C.B.N. (Communauté de Communes de la Brie Nangisienne)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX ROUTE DE ROGENVILLIERS**

Lors du Conseil Municipal du 29 août 2016, Monsieur le Maire rappelle avoir informé le Conseil Municipal qu'il envisageait de proposer à celui-ci la réfection de 2 voiries dans le bourg et que suite aux intempéries de fin mai, début juin, il avait été obligé de revoir ce projet.

La route de Rogenvilliers qui se trouve sur trois communes est dans un état déplorable. La partie qui se tient sur les communes de Villeneuve Les Bordes et Fontains est extrêmement dégradée. Ces dégradations sont dues au temps qui passe, mais également aux fortes pluies. Après plusieurs rendez-vous avec le Maire de Villeneuve Les Bordes, les deux communes ont émis un avis favorable à la réfection de la chaussée. Il a été envisagé la réfection de la partie de la route se trouvant sur Villeneuve Les Bordes/Fontains. Quatre devis ont été demandés à diverses entreprises. Trois avaient répondu dans un premier temps. Les commissions de travaux de Fontains et de Villeneuve Les Bordes se sont réunies le 22 août en mairie de Fontains, mais les membres de ces commissions ont demandé des devis plus clairs. Monsieur le Maire avait proposé au cours du dernier Conseil Municipal, de reporter toutes les décisions concernant ces travaux au prochain Conseil Municipal où il y aurait à ce moment des devis plus concrets.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé aux commissions que les travaux soient effectués avant la fin de l'année. Il rappelle également que les commissions ne prennent aucune décision, elles n'ont aucune compétence en ce domaine. Elles émettent simplement un avis. Le 5 octobre 2016 à 20 heures, les commissions de travaux des deux communes se sont réunies en mairie de Villeneuve Les Bordes afin d'étudier les devis de 4 sociétés (Colas, Eurovia, htp Est et WIAME). Deux sociétés n'ont pas retenu notre attention car une ne proposait que du gravillonnage et l'autre était au-dessus des prix ou proposait à peu de choses près un prix identique pour les deux communes. Il restait donc deux sociétés, à savoir WIAME et htp Est. Monsieur le Maire propose de regarder le tableau comparatif qui représente la surface, le prix H.T. et le prix T.T.C. :

<b>WIAME</b> surface 1460 m <sup>2</sup>	Prix H.T. 20 205 €	Prix T.T.C. 24 246 €
<b>htp Est</b> 1275 m <sup>2</sup>	30 250 €	36 300 €

A noter également que la société WIAME tablait sur une largeur moyenne de la route de 3 mètres et htp Est sur une largeur moyenne de 2,80 mètres. Après concertation, il semble que la société WIAME offre le meilleur rapport qualité prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir le devis de l'entreprise WIAME 76 rue de la Justice, agence de VAUX LE PENIL 77000, afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la route de Rogenvilliers pour un montant de 20 205 € H.T. (24 246 € T.T.C).

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à la poursuite de cette affaire.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENTRETIEN SPANC A LA C.C.B.N.**

Monsieur le Maire avait indiqué au cours du Conseil Municipal du 13 juin 2016, que le transfert de la compétence entretien de l'assainissement autonome neuf et ancien n'était pas terminé. Afin de clore ce dossier Monsieur le Maire propose de transférer cette compétence à la C.C.B.N. (Communauté de Communes de la Brie Nangisienne). Ce transfert porte sur les redevances perçues pour les années 2013 et 2014 en vertu des conventions signées entre les particuliers et la commune de Fontains. Les conventions signées par les particuliers demeurent de droit par le transfert de compétence et de fait seront modifiées en ce qui concerne les modalités de versement des redevances. L'intervention sera facturée au coût réel de la prestation (entretien et vidanges des installations) et les prix appliqués aux particuliers seront déduits des redevances déjà versées par ces derniers. La commune de Fontains reversera à la C.C.B.N. les sommes collectées dans le cadre de la redevance annuelle soit :

au titre de l'année 2013 = 2 123 €

au titre de l'année 2014 = 2 123 € moins la participation engagée chez monsieur BERNARSONI qui est de 198 € pour la vidange de sa fosse.

Pour rappel, aucune somme n'a été collectée pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de transférer la compétence entretien de l'assainissement autonome neuf et ancien à la communauté de communes de la Brie Nangisienne.

Le transfert porte sur les redevances perçues pour les années 2013 et 2014 en vertu des conventions signées entre les particuliers et la commune de Fontains.

Dans l'optique du transfert, il n'a été collecté aucune somme au titre de l'année 2015.

Les conventions signées par les particuliers demeurent de droit par le transfert de compétence et de fait seront modifiées en ce qui concerne les modalités de versement des redevances.

**Autorise** le Maire à signer le constat contradictoire et toute opération afférente à cette prise de compétence.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Karine SARTORI, demande quelle est la situation du dossier de la station d'épuration.  
Réponse de Monsieur le Maire : suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique pris par Monsieur le Préfet de Seine et Marne, un recours au tribunal administratif a été exercé par une des parties. Le dossier suit son cours. A cette occasion Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal travaille, les dossiers avancent. Il y a obligation de suivre les procédures engagées.
- Il y a quelques jours, un message d'une habitante de Fontains a été reçu par Monsieur le Maire. Cette personne se plaignait des déjections canines face à son domicile. Monsieur le Maire demande aux habitants propriétaires d'animaux de faire le nécessaire pour ramasser ces déjections et demande aux membres du Conseil Municipal d'informer les propriétaires.
- Monsieur le Maire remercie vivement le Fontenois qui a réparé la serrure de la mairie (bloquée et qui ne fermait plus).
- Le 29 octobre 2016 à 20h30, une pièce de théâtre se jouera à Fontains, dans la salle polyvalente, qui s'intitule « IL ETAIT DEUX FOIS UNE GALETTE (sans gluten). Les flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres le 15 octobre 2016. Les inscriptions et réservations se font uniquement au numéro de téléphone qui figure au dos ou par mail. La mairie ne prendra aucune inscription. A noter qu'un habitant de Fontains joue dans cette pièce.
- Le repas des aînés se déroulera le 5 décembre 2016 à la salle polyvalente. Le traiteur sera identique à l'année dernière. Les aînés de Fontains sont invités à venir nombreux, le Conseil Municipal compte sur eux.
- La fête de Noël aura lieu le 10 décembre 2016 à 15h30. Cette année un spectacle sera proposé aux enfants avec la traditionnelle venue du Père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le Maire  
Didier BALDY